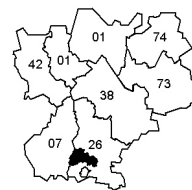


## Portrait du bassin de Montélimar

Août 2007



### Un bassin à la fois urbain et rural

Le bassin de Montélimar, totalement inclus dans le département de la Drôme, compte 41 communes, pour une population de 58 700 habitants en 1999. Son périmètre correspond exactement aux cantons de Montélimar, Marsanne et Dieulefit. Il s'étend en longueur sur 35 km à l'est du Rhône. Son altitude, voisine de 100 m à proximité de Montélimar, oscille entre 250 et 500 m autour de Dieulefit.

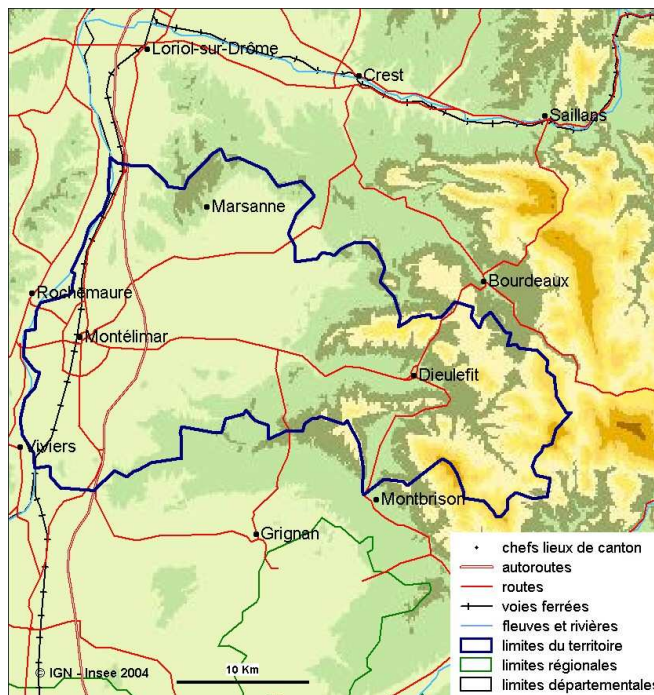
La population du bassin s'organise autour de deux pôles d'attraction, celui de Montélimar et celui de Dieulefit. Plus de la moitié de la population réside dans la commune de Montélimar, ville moyenne de 31 000 habitants. La seconde commune, Dieulefit, ne compte que 3 000 habitants, mais elle joue un rôle actif, en tant que pôle d'emploi de l'espace rural et pôle de commerces et de services.

Du fait du poids de Montélimar, le bassin présente certaines caractéristiques urbaines. Ainsi, près de 90 % de sa population vit dans l'espace à dominante urbaine, où la densité est relativement élevée (145 hab/km<sup>2</sup>). En revanche, autour de Dieulefit, dans les communes de l'espace rural, la densité est beaucoup plus faible : elle atteint à peine 27 habitants au km<sup>2</sup>. La moitié des communes du bassin de Montélimar compte moins de 500 habitants.

L'aire urbaine de Montélimar, et même son agglomération, ne sont pas totalement incluses dans le territoire. En effet, celui-ci ne franchit pas les limites départementales, tandis que l'agglomération et l'aire urbaine s'étendent sur quelques communes de l'Ardèche voisine.

Le bassin de Montélimar présente donc un double visage : il est à la fois urbain et rural. Par la suite, les caractéristiques de ce bassin seront appréciées par rapport à une référence, qui regroupe les communes de Rhône-Alpes n'appartenant pas aux onze aires urbaines les plus peuplées, dont celle de Montélimar ne fait pas partie. Mais des comparaisons seront également faites avec l'ensemble de la région.

### Relief et voies de communication



### Une croissance démographique plus rapide que celle de Rhône-Alpes

Entre 1962 et 1999, la population du bassin de Montélimar s'est accrue à un rythme élevé, + 1,2 % par an en moyenne, rythme nettement supérieur à celui de Rhône-Alpes (+ 0,9 %). Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) et le solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs) sont tous deux constamment positifs.

#### Carte d'identité du territoire

	Bassin de Montélimar		Référence		Région
	1990	1999	1990	1999	1999
Population	54 694	58 685	2 034 150	2 159 040	5 645 847
Poids dans la région	1,0%	1,0%	38,0%	38,2%	
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	86	92	61	65	129
Part de la population dans l'espace à dominante urbaine	78,0%	87,1%	62,9%	63,7%	86,1%
Part des moins de 20 ans	26,7%	25,3%	27,0%	25,3%	25,3%
Part des 60 ans et plus	20,7%	22,5%	20,8%	22,0%	20,0%
Indice jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus)	1,29	1,13	1,29	1,15	1,26

Source : INSEE - Recensements de la population 1999 (exploitation principale) et 1990 (exploitation exhaustive)

#### Intercommunalité

	Bassin de Montélimar	Référence	Région
Nombre de communes	41	2 025	2 879
Dont membres d'un EPCI à fiscalité propre (01/2007)	97,6%	87,9%	89,5%

Source : Direction Générale des Collectivités Locales

**Note :** Pour chacune des synthèses, le territoire étudié est comparé à un territoire baptisé "référence".

Pour les territoires à dominante urbaine, cette référence est constituée des communes de la région appartenant à l'une des 11 aires urbaines suivantes : Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Genève-Annemasse (partie en Rhône-Alpes), Annecy, Valence, Chambéry, Roanne, Bourg-en-Bresse, Mâcon (partie en Rhône-Alpes) et Saint-Chamond.

Pour les territoires à dominante rurale, cette référence est constituée de l'ensemble de la région Rhône-Alpes privée des communes appartenant à l'une des 11 aires urbaines.

La zone de référence prise en compte pour ce territoire est celle des territoires à dominante rurale.

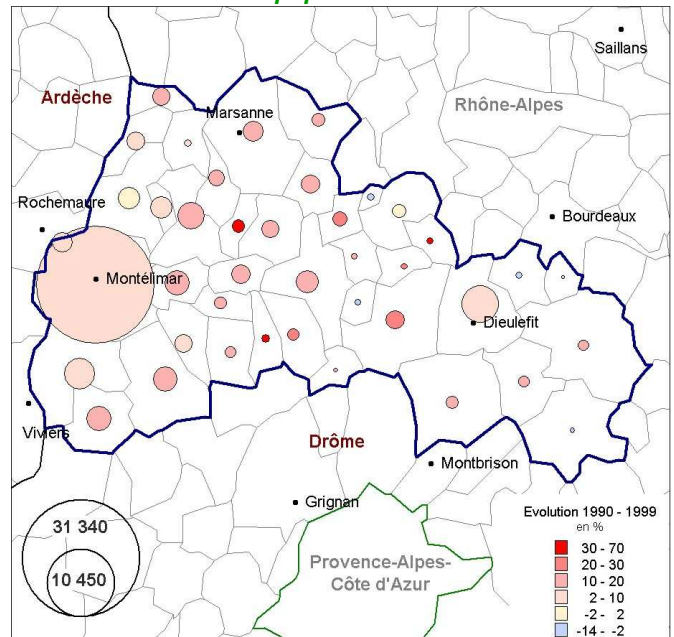
Périmètre en date de février 2005

Les migrations constituent le premier moteur du dynamisme démographique du bassin : la croissance due au mouvement migratoire dépasse toujours celle due à l'excédent naturel. Dès 1962, l'accueil de nombreux rapatriés d'Algérie, puis les grands chantiers de la vallée du Rhône (usines nucléaires, centrales électriques, aménagements du Rhône et des réseaux autoroutiers, chantiers TGV) ont créé durant les dernières décennies un environnement porteur pour la croissance démographique. Cependant, au cours des dernières années, cette croissance a tendance à ralentir, à cause de la réduction de l'apport migratoire.

Sur la dernière période intercensitaire (1990-1999), presque toutes les communes du bassin ont des soldes migratoires positifs. Mais, relativement à sa population, le solde de la commune de Montélimar est faible : l'apport migratoire se fait plutôt sentir dans l'aire d'attraction de Dieulefit. Précédemment, la situation était plus contrastée. Ainsi, entre 1982 et 1990, la commune de Montélimar était légèrement perdante par le jeu des migrations, au profit de sa périphérie immédiate. Avant 1975, le voisinage de Dieulefit était fortement déficitaire à cause de l'exode rural, et la périphérie de Montélimar se développait déjà.

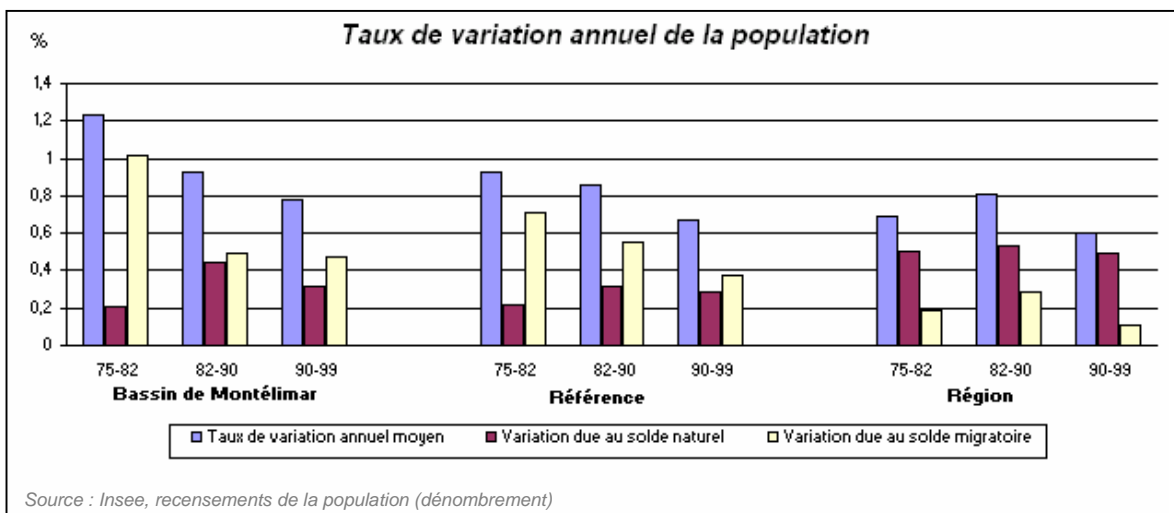
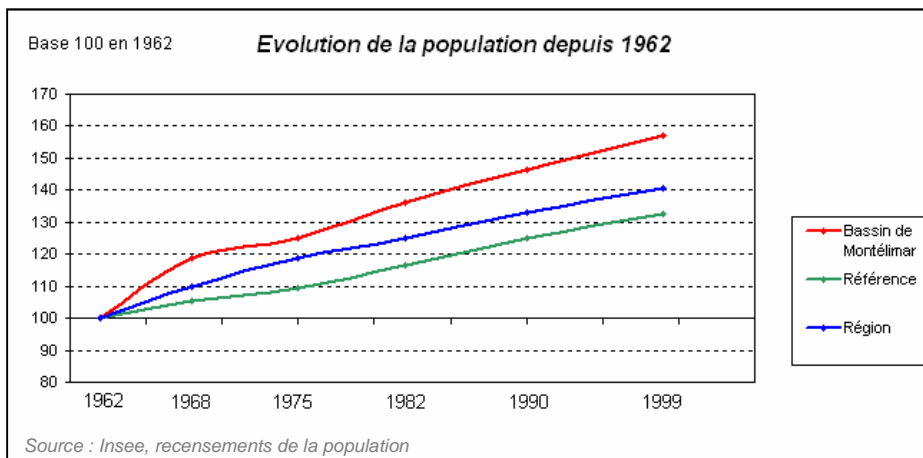
Le solde naturel du bassin de Montélimar est régulièrement excédentaire et la part des habitants âgés de moins de 20 ans, un quart de la population, est identique à celle que l'on observe aussi bien en Rhône-Alpes que dans la référence. Comme ailleurs, elle tend à se réduire. La part des personnes âgées de plus de 60 ans, 22,5 % en 1999, est du même ordre que dans la référence. La classe d'âges pour laquelle le déficit est le plus accusé est celle des 20-39 ans.

### Nombre d'habitants en 1999 et évolution de la population entre 1990 et 1999



### Une attractivité qui ne contribue pas à rajeunir la population

Cette particularité de la structure par âge de la population, pour ce qui concerne les jeunes adultes, s'explique essentiellement par les migrations. Entre 1990 et 1999, le solde



## Flux migratoires par âge et par catégorie socioprofessionnelle (CS) entre 1990 et 1999

Par âge	Arrivées	Départs	Solde	Solde en % de la population*
<b>Ensemble</b>	<b>13 764</b>	<b>11 720</b>	<b>+ 2 044</b>	<b>+ 3,6</b>
moins de 15 ans	3 231	2 453	+ 778	+ 7,7
15-29 ans	3 071	3 712	- 641	- 5,8
30-39 ans	2 970	2 315	+ 655	+ 8,4
40-59 ans	2 945	2 151	+ 794	+ 5,3
60 ans et plus	1 547	1 089	+ 458	+ 3,6

Source : INSEE - Recensement de la population 1999 (exploitation principale)

\* Il s'agit de la population "en l'absence de migrations" (cf. méthodologie)

Par CS (plus de 15 ans)	Arrivées	Départs	Solde	Solde en % de la population*
Agriculteurs exploitants	36	48	- 12	- 1,9
Artisans, commerçants et chefs d'entr.	500	321	+ 179	+ 9,0
Cadres et professions intel. sup.	1 012	784	+ 228	+ 10,1
Professions intermédiaires	1 920	1 634	+ 286	+ 5,2
Employés	1 888	1 532	+ 356	+ 4,9
Ouvriers	1 452	1 189	+ 263	+ 4,0
Retraités	1 240	984	+ 256	+ 2,3
Etudiants et élèves	1 021	1 605	- 584	- 12,1
Autres inactifs	1 211	1 190	+ 21	+ 0,3

Source : INSEE - Recensement de la population 1999 (exploitation complémentaire)

\* Il s'agit de la population "en l'absence de migrations" (cf. méthodologie)

Les caractéristiques des logements	Bassin de Montélimar				Référence		
	Nombre en 1999	Part en %	Evol 90/99 en %	Evol 82/90 en %	Part en %	Evol 90/99 en %	Evol 82/90 en %
<b>Ensemble des logements</b>	<b>28 008</b>	<b>100,0</b>	<b>+ 11,7</b>	<b>+ 15,5</b>	<b>100,0</b>	<b>+ 10,3</b>	<b>+ 16,2</b>
Résidences principales	23 770	84,9	+ 13,9	+ 16,6	69,3	+ 13,1	+ 13,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 988	7,1	- 1,7	- 1,8	24,6	+ 6,2	+ 32,5
<i>Dont logements occasionnels</i>	224	0,8	- 45,4		1,2	- 26,5	
Logements vacants	2 250	8,0	+ 3,7	+ 25,2	6,1	- 2,4	- 5,5
Propriétaires (résidences principales)	13 364	56,2	+ 15,3	+ 26,2	59,5	+ 14,4	+ 19,9
<b>Le parc des résidences principales</b>	<b>23 770</b>	<b>100,0</b>	<b>+ 13,9</b>	<b>+ 16,6</b>	<b>100,0</b>	<b>+ 13,1</b>	<b>+ 13,5</b>
Habitat individuel - propriétaire	11 613	48,9	+ 16,6	+ 32,1	51,3	+ 15,2	+ 25,4
Habitat individuel - locataire	3 143	13,2	+ 22,7	+ 31,8	9,8	+ 17,6	+ 29,6
Habitat collectif - propriétaire	1 679	7,1	+ 9,9	+ 3,8	7,8	+ 11,8	+ 2,5
Habitat collectif - locataire non HLM	3 542	14,9	+ 4,5	+ 19,2	10,6	+ 7,2	- 4,2
Habitat collectif - locataire HLM	1 934	8,1	+ 28,4	- 17,6	11,2	+ 21,3	+ 21,5
Autres cas	1 859	7,8	- 3,5	- 15,5	9,3	- 1,7	- 15,6

Source : INSEE - Recensements de la population 1999 (exploitation principale), 1990 (exploitation exhaustive), 1982 (sondage au quart)

## Revenus annuels moyens et composition du revenu

En euros de 2004	Bassin de Montélimar		Référence		Région	
	1994	2004	1994	2004	1994	2004
Revenu annuel moyen par foyer fiscal	14 390	15 798	14 022	15 967	15 339	17 314
Foyers fiscaux non imposés (en %)	53,8	50,2	53,2	48,3	48,5	45,3
Revenu annuel par foyer fiscal imposé	23 440	24 560	22 343	23 866	23 516	25 284
Part des pensions et retraites dans le revenu fiscal (en %)		25,8		22,9		22,0

Source : INSEE - DGI - Revenus des foyers fiscaux

## Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

En %	Bassin de Montélimar		Référence		Région	
	1990	1999	1990	1999	1990	1999
Agriculteurs exploitants	3,2	1,6	3,8	2,4	2,0	1,3
Arti., commerçants, chefs d'entr.	7,6	6,6	7,9	6,8	6,8	5,9
Cadres, prof. intellect. sup.	6,9	7,4	5,7	6,1	9,3	9,5
Professions intermédiaires	15,1	15,4	12,4	13,7	14,6	15,4
Employés	10,6	10,9	7,8	9,1	9,5	10,6
Ouvriers	21,9	19,3	26,0	23,9	23,3	20,3
Retraités	28,7	31,2	31,2	31,9	28,2	28,7
Autres, sans activité prof.	6,0	7,6	5,2	6,1	6,3	8,3
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : INSEE - Recensements de la population 1999 (exploitation complémentaire) et 1990 (sondage au quart)

migratoire avec le reste de la France métropolitaine affiche un excédent de l'ordre de 2 000 habitants. Il est positif pour toutes les classes d'âges, sauf pour les 20-29 ans. Le déficit est particulièrement net pour les 20-24 ans : pour cette classe d'âges, il représente plus de 20 % de la population. Ces départs nombreux sont certainement liés à la poursuite des études, le bassin de Montélimar n'offrant pas sur son territoire de formation universitaire, mais aussi à l'intégration des jeunes dans la vie active, compte tenu du taux de chômage élevé. A partir de 30 ans, les soldes migratoires redeviennent largement positifs, notamment pour les cadres et professions intermédiaires.

L'origine et la destination des migrants sont marquées par les habituels effets de proximité, de poids démographique et d'héliotropisme. Ainsi, les principaux échanges du bassin de Montélimar se font avec le reste de la région Rhône-Alpes, PACA, l'Île-de-France et le Languedoc-Roussillon. Si le solde est excédentaire avec Rhône-Alpes et l'Île-de-France, il est déficitaire avec les deux régions du sud.

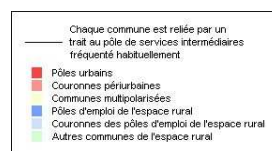
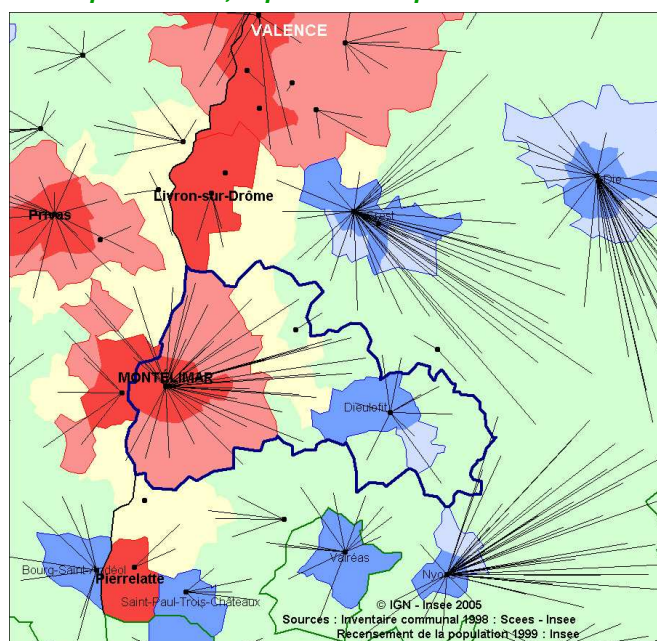
Plus précisément, les départs sont plus nombreux que les arrivées, lorsque les échanges concernent des aires urbaines proches où sont implantés des établissements d'enseignement supérieur. C'est le cas pour Grenoble, mais aussi pour Valence, Marseille - Aix-en-Provence, Montpellier et Avignon. De façon plus localisée, le bassin de Montélimar est également en déficit migratoire avec la partie ardéchoise de l'aire urbaine de Montélimar, notamment avec le Teil et les communes limitrophes. On assiste ici à un phénomène classique de périurbanisation, qui ignore les frontières départementales.

### Un habitat occupé en permanence, avec une prépondérance de maisons individuelles

En lien avec l'augmentation de la population, le nombre des résidences principales ne cesse de croître à un rythme élevé : + 1,9 % par an depuis 1982. En 1999, les résidences principales représentent 85 % des logements, soit un taux plus élevé qu'en Rhône-Alpes de près de quatre points. Cette particularité n'est pas nouvelle : c'était déjà le cas en 1990 et en 1982.

La proportion élevée de résidences principales va de pair avec un faible taux de résidences secondaires (7 %), en recul de deux points depuis 1982. Ce résultat est un peu surprenant, compte tenu de l'image que l'on a des territoires méridionaux, supposés accueillir un grand nombre de

### Espace urbain, espace rural et pôles de services



résidents secondaires. En revanche, malgré le caractère attractif du bassin, la part des logements vacants reste stable à 8 %, alors qu'elle diminue de 7,3 % à 6,5 % dans la région Rhône-Alpes.

Si la taille moyenne des ménages est identique à celle observée en Rhône-Alpes, le nombre de pièces par résidence principale est légèrement supérieur. Ceci tient à l'importance de l'habitat individuel, qui représente 62 % du parc de résidences principales, soit un taux nettement plus élevé que dans la région, et même que dans la référence. La proportion de locataires en maison individuelle est forte.

A l'inverse, le nombre de logements collectifs en HLM est proportionnellement très inférieur à celui de la région

Marché du travail	Bassin de Montélimar			Référence	
	1999	Evol 90/99 (%)	Evol 82/90 (%)	Evol 90/99 (%)	Evol 82/90 (%)
<b>Actifs ayant un emploi</b>	<b>22 043</b>	<b>+ 5,0</b>	<b>+ 7,0</b>	<b>+ 6,7</b>	<b>+ 6,3</b>
Dont salariés	18 620	+ 7,4	+ 9,1	+ 11,2	+ 10,7
Dont non salariés	3 423	- 6,4	- 2,1	- 12,5	- 9,1
<b>Chômeurs</b>	<b>3 768</b>	<b>+ 36,8</b>	<b>+ 42,3</b>	<b>+ 32,2</b>	<b>+ 32,4</b>
% chômeurs dans la population active (*)	14,6%	+3,0 points	+2,6 points	+1,8 point	+1,5 point

Source : INSEE - Recensements de la population 1982, 1990 (exploitation exhaustive) et 1999 (exploitation principale)

(\*) la population active est comprise hors militaires du contingent

Conditions d'emploi des salariés	Bassin de Montélimar			Référence	
	Effectifs en 1999	Part en 1999 (%)	Part en 1990 (%)	Part en 1999 (%)	Part en 1990 (%)
CDD	1 701	9,1	5,9	10,7	6,7
Emplois stables	15 766	84,7	89,5	83,0	89,1
Autres (stages, emplois aidés...)	1 153	6,2	4,6	6,3	4,2

Source : INSEE - Recensements de la population 1999 (exploitation principale) et 1990 (exploitation exhaustive)

Rhône-Alpes. Il représente, en 1999, seulement 8 % du total des résidences principales, contre 14 % en Rhône-Alpes et 11 % dans la référence. En revanche, le parc locatif privé est plus important que dans la région. Constitué en grande partie d'habitat ancien, on peut supposer qu'il joue un rôle social de fait, compensant ainsi la faiblesse du parc HLM.

### De nombreux équipements, concentrés sur la commune de Montélimar

Globalement, le bassin de Montélimar présente un niveau d'équipement et de services aux ménages conforme à ce que l'on peut attendre, compte tenu de sa population. Sur l'ensemble du bassin, la quasi-totalité des 86 équipements de référence sont présents, y compris les équipements plus rares classés dans la gamme supérieure (hypermarché, lycée, hôpital, etc.) qui sont l'apanage des pôles urbains.

Ce bon niveau d'équipement en commerces et services de toutes sortes s'explique par le fait que la ville de Montélimar, qui concentre plus de la moitié des habitants du bassin, offre un nombre important d'équipements sur son territoire,

ce qui est conforme à son statut de ville moyenne. Le rayonnement de Montélimar en terme d'équipements s'étend même au-delà de son bassin (au sens du périmètre analysé ici), notamment sur les communes voisines du département de l'Ardèche.

A l'est du bassin, la commune de Dieulefit, dix fois moins peuplée que Montélimar, joue également un rôle de pôle structurant, mais uniquement pour les équipements de proximité et de niveau intermédiaire (collège, commerces spécialisés, etc.).

En définitive, en termes d'accessibilité, la part de la population du bassin relativement éloignée des équipements reste faible, en tout cas moins importante que ce que l'on observe dans beaucoup de zones rurales ou montagneuses du département de la Drôme ou, *a fortiori*, du reste de la région Rhône-Alpes. Ce faible enclavement du territoire peut être un facteur qui explique son attractivité.

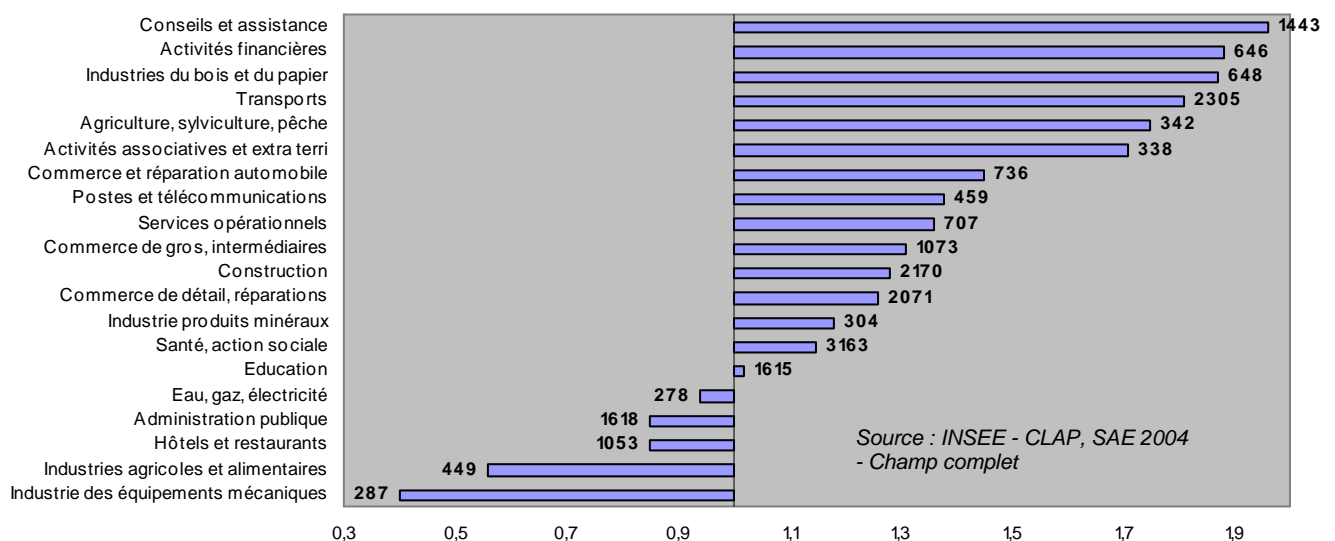
### Déplacements domicile-travail

	1990		1999		Evol 90/99 (%)
	Nombre	%	Nombre	%	
<b>Actifs occupés :</b>	<b>20 998</b>	<b>100,0</b>	<b>22 043</b>	<b>100,0</b>	<b>+ 5,0</b>
Résidant et travaillant dans la même commune	12 324	58,7	11 135	50,5	- 9,6
Résidant et travaillant dans la zone	17 190	81,9	17 178	77,9	- 0,1
Travaillant en dehors de la zone	3 808	18,1	4 865	22,1	+ 27,8
<b>Emplois dans la zone</b>	<b>21 149</b>		<b>23 255</b>		<b>+ 10,0</b>
<b>Actifs venant travailler dans la zone (*)</b>	<b>3 959</b>	<b>18,7</b>	<b>6 077</b>	<b>26,1</b>	<b>+ 53,5</b>

Source : INSEE - Recensements de la population 1999 (exploitation principale) et 1990 (exploitation exhaustive)

(\*) % calculé par rapport au total d'emplois de la zone

### Spécificité du tissu productif du bassin de Montélimar par rapport à la zone de référence en 2004



Source : INSEE - CLAP, SAE 2004 - Champ complet

(rapport entre la part de l'emploi du secteur dans le territoire et la part dans la zone de référence)

Lecture : l'activité Conseils et assistance présente une spécificité dans le bassin de Montélimar (elle est 2 fois plus représentée que dans la zone de référence), pour un effectif total de 1 443 salariés.

Créations d'établissements	Bassin de Montélimar			Référence	
	Ensemble	Evol 1993/2004 (%)	Part des créations pures (%)	Evol 1993/2004 (%)	Part des créations pures (%)
<b>En 2004</b>	561	+ 40,3	76,3	+ 30,6	72,7
<b>Flux annuel moyen 1993-1996</b>	421		67,2		64,3
<b>Flux annuel moyen 2000-2004</b>	494		75,5		70,7

Source : INSEE - SIRENE - Champ ICS

### L'emploi augmente sans que le chômage ne baisse

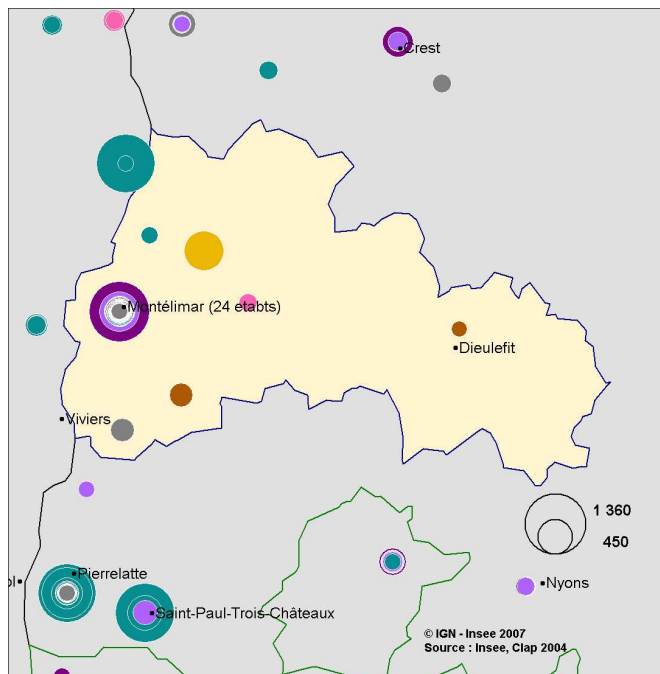
Durant la période 1990-1999, le nombre d'emplois localisés dans le bassin de Montélimar a augmenté de près de 10 %, soit une progression deux fois plus importante qu'en Rhône-Alpes ou dans la référence. Durant la même période, le nombre d'actifs occupés résidant dans le bassin n'a augmenté que de 5 %. En 1990, le nombre d'actifs résidants et le nombre d'emplois étaient à peu près équilibrés. En 1999, le bassin de Montélimar a renforcé son attractivité en terme d'emplois : on compte désormais près de 105 emplois pour 100 actifs occupés.

En effet, l'augmentation des déplacements domicile-travail est générale, aussi bien à l'intérieur du bassin, où Montélimar fait figure de pôle d'emploi attractif, qu'avec l'extérieur. Ainsi, le nombre d'actifs venant travailler dans le bassin, mais habitant en dehors, s'est accru de moitié, passant de 4 000 à 6 000. Une forte proportion de ces « navetteurs » vient de l'autre côté du Rhône, notamment de la partie ardéchoise de l'aire urbaine de Montélimar (Le Teil et les communes environnantes). Les flux en sens inverse ont également augmenté, mais dans des proportions moindres.

L'augmentation de la population active totale, soit 2 000 personnes supplémentaires entre 1990 et 1999, se distribue en deux parts égales : pour une moitié, elle alimente la croissance du chômage, et pour l'autre moitié, celle du nombre d'actifs ayant un emploi. Entre les deux recensements, le nombre de chômeurs a augmenté de 37 %, une progression plus forte que dans le reste de la région (+ 32 %). Par rapport à la région Rhône-Alpes, le taux de chômage (au sens du recensement) est élevé (près de 15 % en 1999) et s'est accru sensiblement au cours des deux dernières décennies, plus vite que dans le reste de la région. Le chômage de longue durée est important : en 1999, plus de la moitié des chômeurs le sont depuis plus d'un an. Cette situation où se conjuguent une forte attractivité résidentielle et un chômage endémique n'est pas propre au bassin de Montélimar. C'est une caractéristique que l'on retrouve dans beaucoup de régions du sud de la France.

Comme ailleurs, les évolutions récentes font apparaître une diminution du nombre de demandeurs d'emploi, mais le chômage des jeunes reste préoccupant, ce qui explique vraisemblablement qu'un certain nombre d'entre eux

### Les établissements de plus de 100 salariés au 31 décembre 2004



chefs lieux de cantons		Activité	
■	Transports	■	Activités financières
■	Industrie	■	Activités immobilières
■	Construction	■	Services aux entreprises
■	Commerce	■	Services aux particuliers
■	Agriculture, sylviculture, pêche	■	Education, santé, action sociale
■		■	Administration

préfèrent quitter le bassin de Montélimar pour trouver un emploi. Pour les seniors, le taux de chômage est également plus élevé qu'en Rhône-Alpes, bien que leur taux d'activité soit plus faible.

### Un système productif très tourné vers le tertiaire

En 1999, le secteur tertiaire représente 73 % des emplois, soit cinq points de plus qu'en Rhône-Alpes et douze de plus que dans la référence. Ce secteur a créé 2 400 emplois supplémentaires depuis 1990, tandis que l'agriculture en perdait 500, l'industrie 300, et que le secteur de la construction restait stable. Si le bassin de Montélimar est très orienté

### Fiscalité locale en 2005

	Bassin de Montélimar		Référence	
	Produit €/hab	Produit (%)	Produit €/hab	Produit (%)
Taxe d'habitation	214	22,0	196	18,4
Foncier bâti	316	32,6	298	28,0
Foncier non bâti	17	1,8	19	1,8
Taxe professionnelle	424	43,6	550	51,8
<b>Total des 4 taxes</b>	<b>971</b>	<b>100,0</b>	<b>1 063</b>	<b>100,0</b>

Source : INSEE - DGI - Recensement des éléments d'imposition 2005

### Indicateurs de fiscalité 2005

	Bassin de Montélimar	Référence	Région
Richesse fiscale par habitant	659	734	717
Coefficient de mobilisation de la richesse fiscale	0,86	0,89	0,97
Degré d'intégration intercommunale	40,4%	26,1%	38,2%

Source : INSEE - DGI - Recensement des éléments d'imposition 2005  
Cf Méthodologie

vers l'économie résidentielle, qui regroupe les activités de services à la population, il a su également attirer des activités de services tournées vers les entreprises.

En 2004, avec plus de 3 000 salariés, le secteur de la santé et de l'action sociale est le principal pourvoyeur d'emplois. Le premier établissement employeur du bassin est d'ailleurs le centre hospitalier de Montélimar, qui compte à lui seul plus de 1 300 salariés.

Mais les trois activités de services les plus caractéristiques du territoire sont les transports, les activités de conseil et d'assistance et les activités financières : elles sont toutes les trois proportionnellement presque deux fois plus présentes dans le bassin que dans la référence.

Le positionnement géographique de Montélimar, au cœur de la vallée du Rhône, qui constitue un axe incontournable de communication entre le nord et le sud de l'Europe, favorise l'implantation d'entreprises importantes de transports et de logistique, tels Chalavan et Duc, CLM Logistic et Sotrimo. Pour ce qui est des activités de conseils et d'assistance, elles sont notamment représentées par l'entreprise RMA à Sauzet (agences et conseil en publicité), qui compte plus de 500 salariés.

L'activité industrielle est moins présente et plutôt dispersée en petits établissements. On ne recense qu'une dizaine d'établissements industriels de plus de 50 salariés, dont les plus importants sont dans les industries du bois et du papier (ACS et Autajon à Montélimar, Smurfit Lembacel à Sasse).

Compte tenu du poids de la ville de Montélimar dans son bassin, l'activité agricole pèse relativement peu (environ 4 % de l'emploi total en 1999). Cependant, la surface agricole utilisée représente encore une part importante de la superficie du territoire (35 %) et le nombre d'exploitations diminue moins qu'en Rhône-Alpes entre 1988 et 2000 (-24 % contre -34 %). La plus grande partie des exploitations est orientée vers les grandes cultures (43 %), puis vers les légumes, les fruits et la viticulture (17 %). Les autres pratiquent l'élevage (essentiellement hors bovins), la polyculture, le polyélevage

## Les spécificités du territoire

### Des activités touristiques qui pourraient être plus développées

Malgré sa situation géographique au sud de la région Rhône-Alpes, à proximité de la Provence, et sur l'axe majeur de communications que constitue la vallée du Rhône, le bassin de Montélimar n'apparaît pas comme un territoire à vocation touristique affirmée.

En 1998, sa capacité d'accueil n'est que de 13 300 lits touristiques (en hôtels, campings, résidences secondaires...). Elle est même en recul sur la période 1988-1998. La densité touristique (21 lits touristiques au km<sup>2</sup>) est ainsi nettement plus faible qu'en Rhône-Alpes (52) ou dans la référence (57), qui englobent, il est vrai, les grandes stations de sport d'hiver.

Si l'on rapporte cette capacité d'accueil à la population, l'écart est encore plus flagrant : 23 lits pour 100 habitants dans le bassin de Montélimar, contre 87 dans la référence. Cette faiblesse peut s'expliquer par la relative rareté des résidences secondaires et locations saisonnières, qui ne représentent que 7 % de l'ensemble des logements en 1999.

De ce fait, la structure du parc de lits touristiques du bassin de Montélimar est davantage composée d'hôtels (29 établissements pour 700 chambres au 1<sup>er</sup> janvier 2006) et de campings (12 établissements pour 600 emplacements).

ou une association d'activités. Bien que Montélimar soit réputée pour son nougat, les industries agro-alimentaires constituent une faible proportion de l'emploi, nettement inférieure à celle que l'on observe dans la référence.

En accord avec la structure sectorielle des activités économiques, où le tertiaire est très présent, au détriment de l'industrie, on observe un déficit d'ouvriers (28 % dans le bassin en 1999, contre 33 % dans la référence) et de techniciens. En revanche, les employés du public et du privé sont proportionnellement plus nombreux. Le niveau de rémunération moyen (12,61 € bruts de l'heure en 2004) est plus faible que dans le reste de la région (14,79 €), y compris dans la référence (13,50 €). Ce phénomène s'observe pour la plupart des catégories socioprofessionnelles.

### Revenus plutôt faibles, pour les habitants comme pour les collectivités locales

En 2004, le revenu moyen par foyer fiscal du bassin de Montélimar s'établit à 15 800 €, soit 9 % de moins qu'en Rhône-Alpes et 1 % de moins que dans la référence rurale. En dix ans, l'augmentation du revenu moyen est inférieure à 10 % (en euros constants), alors qu'elle atteint 14 % dans la référence. Ce faible niveau de revenu, et cette augmentation modérée, peuvent s'expliquer par l'importance du chômage. La part de la population vivant avec un bas revenu (12 %) est supérieure de moitié à celle de la référence.

A l'image des revenus des ménages, les produits de la fiscalité directe locale dans le bassin de Montélimar sont, en moyenne, inférieurs à ceux de la région Rhône-Alpes (971 € par habitant contre 1 084 € en 2005). Ils proviennent nettement moins des taxes professionnelles, et davantage de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti.

En matière d'affectation des produits de la fiscalité locale, le degré d'intégration intercommunale est relativement élevé. En effet, l'intercommunalité est très développée : les trois communautés de communes (Sésame, Pays de Dieulefit et Pays de Marsanne) englobent, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la quasi-totalité des communes du bassin et 98 % de sa population.

Pour autant, ces types d'hébergement ne sont pas très développés, beaucoup moins en tout cas que de l'autre côté du Rhône, en Ardèche méridionale.

En 2004, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration n'offre qu'à peine plus de 1 000 postes de travail. Il représente une part d'emploi (4,6 %) certes plus élevée qu'en Rhône-Alpes (3,9 %), mais moins que dans la référence rurale (5,4 %). Le nombre de restaurants n'est que de 34 pour 10 000 habitants, contre 43 dans la référence.

L'emploi dans les activités caractéristiques du tourisme (hébergement et restauration, notamment) présente une saisonnalité assez marquée pour les mois d'été, où le nombre d'emplois est supérieur de moitié à celui du mois d'hiver le plus bas. En 2004, la saisonnalité de l'emploi dans l'hébergement débute même dès le mois d'avril et se prolonge bien après les deux mois de pleine saison de juillet et août.

Dans le bassin de Montélimar, le développement des activités touristiques pourrait générer des emplois, qui contribueraient à résorber le chômage des jeunes, des femmes et des actifs les moins qualifiés. Par ailleurs, ces dernières années, des efforts ont été accomplis pour inciter à développer sur le territoire de nouveaux modes d'hébergement, comme les chambres d'hôtes, qui, si elles ne sont pas créatrices d'emplois directs, constituent des sources de revenus complémentaires pour les habitants.

## Évolution de la capacité d'accueil touristique

	Bassin de Montélimar			Référence		Rhône-Alpes	
	1988	1998	Variation 1988-1998	1998	Variation 1988-1998	1998	Variation 1988-1998
Nombre total de lits touristiques	13 814	13 334	-3,5%	1 886 113	4,1%	2 265 729	2,3%
Densité touristique (lits/km <sup>2</sup> )	21,7	20,9	-0,8	56,9	+ 2,2	51,9	+ 1,2
Taux de fonction touristique (lits/100hab)	25,3	22,7	-2,5	87,4	-1,7	40,1	-1,3

Source : INSEE - SCEES - Inventaires communaux 1988 et 1998, INSEE - Recensements de la population 1990 et 1999

## Structure des capacités d'accueil touristique

	Bassin de Montélimar		Référence		Rhône-Alpes	
	lits	%	lits	%	lits	%
Résidences secondaires	8 805	66,0	1 436 535	76,2	1 677 695	74,0
Hôtels	1 922	14,4	109 964	5,8	177 864	7,9
Campings	2 451	18,4	203 529	10,8	256 386	11,3
Autres hébergements	156	1,2	136 085	7,2	153 784	6,8
<b>Ensemble</b>	<b>13 334</b>	<b>100,0</b>	<b>1 886 113</b>	<b>100,0</b>	<b>2 265 729</b>	<b>100,0</b>

Source : INSEE - SCEES - Inventaire communal 1998, INSEE - Recensement de la population 1999

## Établissements et emplois dans les activités caractéristiques du tourisme

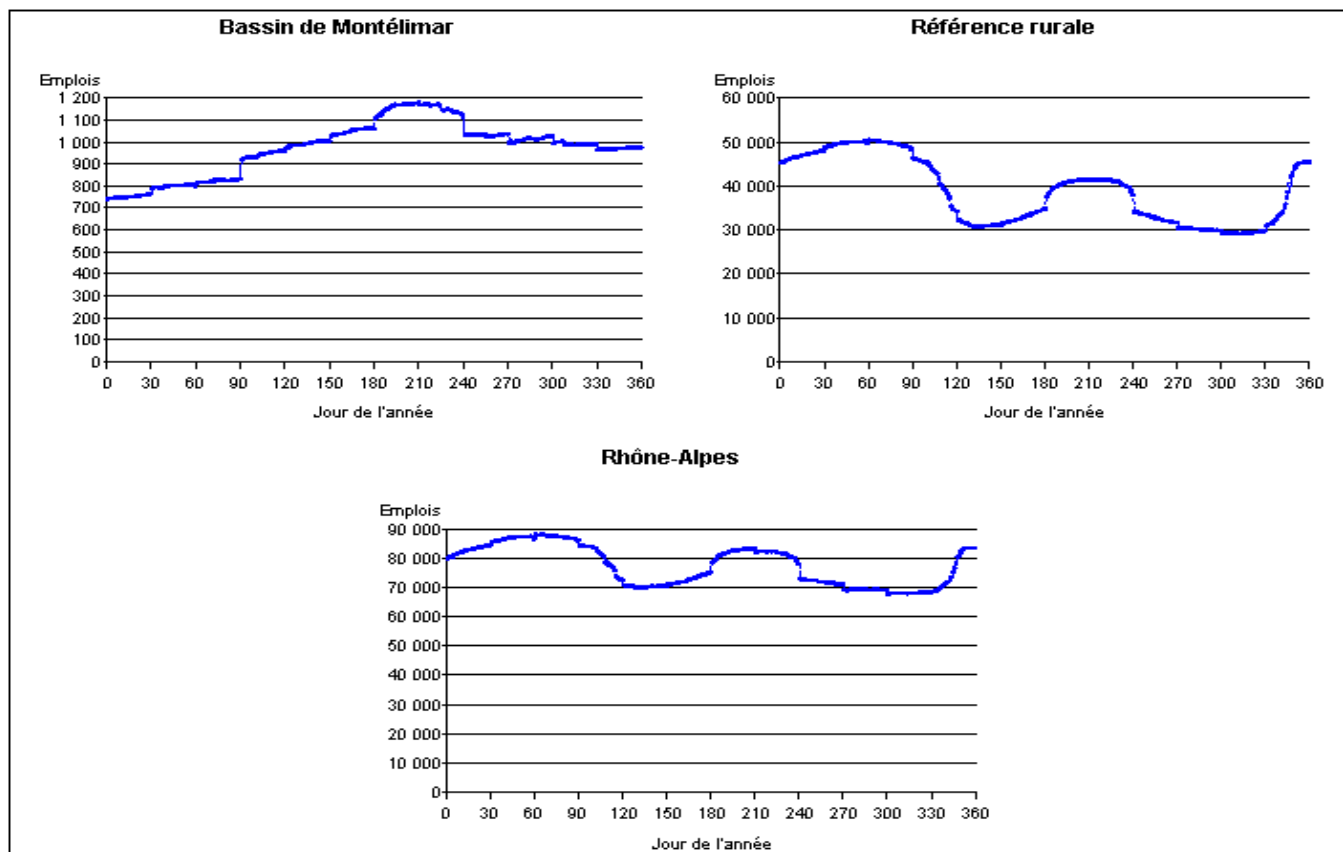
	Bassin de Montélimar			
	Nombre d'établissements employeurs	Effectif salarié moyen *	Part des emplois à temps partiel (%)	Amplitude saisonnière **
Hébergement	51	324	26,6	1,8
Restauration	129	611	42,1	1,5
Autres activités	10	39	32,8	1,2
<b>Ensemble des activités caractéristiques du tourisme</b>	<b>190</b>	<b>974</b>	<b>36,6</b>	<b>1,5</b>

Source : INSEE - DADS 2004 (fichiers établissements et postes)

\* Effectif moyen un jour de l'année

\*\* Effectif moyen du mois où l'emploi est maximum rapporté à celui où l'emploi est minimum

## Saisonnalité de l'emploi dans les activités caractéristiques du tourisme



Source : INSEE - DADS 2004 (fichiers postes)